



Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (Siren : 255900748)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Amand-les-Eaux
Arrondissement	Valenciennes
Département	Nord
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	11/12/1968
Date d'effet	30/10/2009

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Erick CHARTON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison du Parc Naturel Régional
Numéro et libellé dans la voie	357, rue Notre-Dame d'Amour
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	59230 SAINT AMAND LES EAUX
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	407 295
Densité moyenne	524,56

Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
59	CA Valenciennes Métropole (245901160)	CA
59	CC Coeur d'Ostrevent [C.C.C.O.] (245901152)	CC
59	Syndicat des communes intéressées à la réalisation et à la gestion du Parc Naturel Régional de Saint Amand les Eaux, Raismes (255900870)	SIVU

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DU NORD (225900018)
REGION NORD PAS DE CALAIS (235900016)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Autres actions environnementales <i>Le syndicat mixte a pour objet - le pilotage et la participation à la mise en œuvre de la Charte du PNR Scarpe Escaut Le syndicat est chargé de la gestion du PNR Scarpe-Escaut. Dans une démarche partenariale, il met en œuvre la Charte. Il assure sur le territoire du parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires. Il assure la mise en œuvre concertée de la Charte dans le cadre d'une démarche multipartenariale avec ses membres et partenaires. A ce titre, il est chargé : - d'animer et d'expérimenter des démarches de concertation de l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux de la charte - d'animer, telle que prévue dans la Charte, la conférence territoriale, véritable instance dédiée à la concertation des acteurs et la mobilisation des politiques publiques - de qualifier et d'élaborer de manière concertée une programmation de territoire dans le respect des orientations de la Charte du PNR - d'appuyer méthodologiquement et techniquement les collectivités territoriales et les EPCI, ayant approuvé la Charte, dans la mise en œuvre de leurs compétences au service de la Charte. - il est systématiquement associé à l'élaboration et à la révision des schémas de cohérence territoriale et de plans locaux d'urbanisme ou des documents d'urbanisme qui concernent le périmètre du PNR - il est saisi pour avis lors de l'élaboration ou de la modification des documents prévus à l'article R 333-15 du code de l'Environnement - il est saisi de l'étude ou de la notice d'impact pour avis dans les délais réglementaires, lorsque des aménagements, ouvrages ou travaux soumis à cette procédure sont envisagés sur le territoire du PNR</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

59	Syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord Pas de Calais (255902918)	SM ouvert	1 043 553
----	--	-----------	-----------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)